TONNELLERIE VICARD
DU CHÊNE DONT ON
FAIT LES BARRIQUES

Augmentation de la demande mondiale en bois de chêne. diminution des volumes et de la qualité récoltés dans les forêts françaises, les tensions sur le marché du chêne impactent les approvisionnements en barriques pour le vieillissement du vin comme du Cognac. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, la tonnellerie Vicard part en quête de nouvelles ressources. Elle s'engage plus que jamais dans la chasse au gaspillage et l'innovation au service du développement durable. Rencontre avec son P.-D.G.. Jean-Charles VICARD.



## Devant le boum des ventes de Cognac, quels sont les défis à relever pour la tonnellerie Vicard dans les années à venir?

Dans les 10 ans à venir, notre plus grand défi est de s'assurer avant tout des approvisionnements. Quand le vignoble du Cognac s'étend, que les rendements augmentent, les besoins en barriques suivent la tendance. Nous sommes confrontés aujourd'hui à la raréfaction du chêne français, notamment des chênes plusieurs fois centenaires que nous exploitons en tonnellerie. Le chêne français sessile et le chêne français pédonculé sont les bois les plus utilisés par nos clients pour le vieillissement du Cognac. Les premiers, à grains fins, poussent lentement sur un sol pauvre et offrent des tanins légers. Les seconds, à gros grains, plus taniques, ont une croissance rapide sur un sol argilocalcaire. Face à cette demande croissante dans un marché du chêne français tendu, nous devons donc trouver des solutions alternatives pour le futur. Par exemple, il serait intéressant de favoriser davantage les approvisionnements en chêne européen.

## Avez-vous testé d'autres essences que le chêne ?

Nous avons procédé à des essais de vieillissement sur des Cognacs VS et VSOP avec des bois de merisier, de cèdre et de frêne mais ces bois sont, eux aussi, trop rares sur le territoire français. Plus répandus, l'acacia et le châtaignier sont intéressants pour leur pouvoir tannique et l'apport en couleur. Ils structurent les eaux-de-vie rapidement. D'autres essences comme les résineux et le saule ne répondent pas aux contraintes de densité matière. Ils ne sont pas aptes à contenir un liquide. Si nous voulons continuer à travailler en transparence et éviter de se retrouver avec des bois d'origine douteuse, nous devons rapidement ouvrir le débat avec les professionnels du Cognac. Nous testons également les effets de l'utilisation du bois

en amont de la distillation pour structurer le vin. À Cognac, il faudrait passer d'une culture de distillation à une culture de vinification.

## La tonnellerie Vicard est engagée dans une politique environnementale active. Quelles alternatives durables proposezvous à vos clients ?

La découpe classique des merrains engendre une perte de 70 % en matière première. Le groupe Vicard les réexploite et les valorise à 100 %. Quand je dis revaloriser, je ne parle pas uniquement de bois de chauffage pour nos chaudières ou des copeaux de bois pour la chauffe des fûts. Je parle de notre gamme de barriques ECO qui participe à cette revalorisation et offre à nos clients des produits de qualité à des prix très compétitifs.

## Racontez-nous la fabrication de ces barriques ECO responsables...

Il y a d'abord ECO 3, une barrique brevetée constituée de merrains « tricage » bouvetés. Ces douelles trop étroites pour passer en machine sont assemblées deux à deux par pression afin d'obtenir une douelle standard. L'exploitation des tricages nous permet de récupérer 3 % supplémentaires de bois. Nos essais confirment que la technique du bouvetage offre plus de micro-oxygénation et permet un temps d'élevage réduit. Dans la gamme ECO, on trouve aussi ECO 27, une barrique produite à partir des surbilles de chêne. Il s'agit des parties hautes de l'arbre jusqu'à présent non utilisées en tonnellerie. Des techniques innovantes permettent d'optimiser l'étanchéité du bois. Grâce à ces deux produits, le chêne acheté est mieux exploité et son rendement amélioré. Ces innovations répondent à la fois aux impératifs économiques de nos clients, à une exigence écoresponsable et aux difficultés d'approvisionnement qui touchent la filière.

Propos recueillis par Christine CROIZET.

UGNIC N°44 - DÉCEMBRE 2019